



## Déclaration préalable des délégués du SNUipp/FSU Jeudi 11 juin 2015

Cette CAPD se réunit le jour où nos collègues du second degré sont en grève contre la réforme du collège. Le SNUipp/FSU soutient les enseignants et équipes mobilisés et a appelé l'ensemble des enseignants du 1<sup>er</sup> degré exerçant dans les collèges à participer à cette journée de grève nationale.

Cette CAPD s'ouvre également au lendemain de la publication de la circulaire nationale de rentrée. Au-delà d'intentions généreuses, la circulaire empile des nouveautés : nouveaux programmes de la maternelle, allègement en REP+, parfois peu abouties ou peu claires comme les nouveaux programmes d'Education Morale et Civique. Pour toutes ces nouveautés, l'accompagnement et la formation continue restent les grands absents, pourtant indispensables pour aider le travail des enseignants.

Pour ce qui est des dispositifs d'inclusion des élèves allophones nouvellement arrivés, ces élèves sont considérés comme n'étant plus allophones dès leur deuxième année à l'école. Or, ils continuent à rencontrer, pour certains, de gros obstacles dans la maîtrise de la langue pendant largement plus d'un an. En plus, le manque de formation pour les enseignants de classe ordinaire face aux problématiques propres aux élèves nouvellement arrivés est criant. Nous demandons que nos collègues soient réunis avec du temps de formation dans l'Oise.

La circulaire fait également état des prochaines évaluations CE2 : avec des évaluations en maths et français dans les premières semaines de septembre. Le SNUipp/FSU déplore qu'aucun retour ni concertation sur le contenu précis de ces évaluations prévues n'aient été organisés et nous craignons un manque de cohérence nationale dans leur organisation.

Nous ne reviendrons pas sur le fait que la circulaire de rentrée ne fait que rappeler celle du 28 août 2014 pour les RASED, que les moyens des dispositifs plus de maîtres que de classes et scolarisation des moins de trois ans ne sont pas à la hauteur, qu'une nouvelle annonce sur la formation continue s'ajoute sans être suivie d'effets, que m@gistère continue d'interroger, que nos collègues conseillers pédagogiques n'apparaissent à aucun moment dans cette circulaire.

Pour finir sur ce point, si la circulaire liste un certain nombre de tâches liées à la fonction de direction à alléger aux niveaux national, académique et départemental, actuellement les quelques décisions sont loin de porter le « choc de simplification » dont les écoles et la direction d'école ont besoin. Des mesures concrètes, permettant aux directeurs et directrices de voir leur quotidien s'améliorer à cette rentrée, doivent s'appliquer. Si l'augmentation de la quotité de décharge est actée pour certaines écoles, il est indispensable de poursuivre son extension.

Comme chaque année dans notre département, les droits des personnels sont rognés du fait d'une situation déficitaire. Le déficit en personnel résulte de l'insuffisance de recrutement mais aussi de l'impossibilité de recruter sur la liste complémentaire aux concours pour pallier la vacance des postes.

Ces dernières années, tour à tour ce sont les exeat, les congés de formation professionnelle, les disponibilités et le temps partiel sur autorisation qui ont été impactés. Avec la généralisation de la réforme des rythmes à la rentrée 2014, du fait d'horaires éclatés d'une école à l'autre, les contraintes d'organisation du service sont telles que le temps partiel est aujourd'hui fortement remis en cause.

Des directeurs d'école ou des collègues à mi-temps dont les compléments de service seront assurés par des stagiaires n'auront pas le choix dans leurs jours de décharge. Sans compter les

incertitudes sur les arbitrages que vous rendrez sur les exeat et les disponibilités pour convenances personnelles, cela fait beaucoup.

Concernant les exeat, si 30 collègues ont obtenu leur permutation, contrairement à l'an dernier, le groupe de travail ministériel n'a permis de régler que quelques situations. 147 collègues ont demandé un exeat, 68 sont en situation de rapprochement de conjoint dont 44 avec enfants. Certains collègues sont en situation de séparation de conjoint depuis 6 ans. Il y a 44 situations à caractère médical et social.

Tout comme les moyens alloués aux postes adaptés, ceux que vous prévoyez pour les allègements de service seront largement insuffisants pour couvrir les besoins. Sur 36 vous prévoyez de n'en accorder que 15. Des collègues ayant une situation médicale particulière, pour certains une reconnaissance de travailleur handicapé vont rester sur la touche. En l'absence de solution à leur problématique, ces collègues vont être confrontés à des difficultés dans le cadre de leur exercice professionnel. Pour notre éclairage de délégués des personnels, il nous semble important d'avoir l'avis du Dr Porcher sous la forme de « relève ou non d'un allègement de service ». Pour nous, une simple hiérarchisation des problématiques exclut des collègues, certes moins en difficulté que d'autres, mais pouvant en termes de droit bénéficier d'un allègement.

De même, nous souhaitons que la demande d'allègement de service soit dissociée du temps partiel. En effet, il serait dommageable qu'un collègue se voit refuser un allègement de service parce qu'il a un temps partiel de droit. Cela n'a pas les mêmes conséquences financières.

Aussi à l'issue de cette CAPD, le SNUipp/FSU souhaite qu'un maximum de demandes d'exeat puisse être satisfait, que les temps partiels et disponibilités sur autorisation soient tous accordés, que les demandes d'allègement de service qui remplissent les conditions requises aboutissent favorablement. D'ors et déjà, le SNUipp/FSU de l'Oise appelle l'ensemble des enseignants de l'Oise à un rassemblement départemental pour les droits des personnels mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015. Nos collègues sont sensibles au fait de bénéficier de leurs droits à égalité avec les collègues des autres départements. Ils refusent de subir les conséquences de la situation déficitaire de notre département. Pour toutes ces raisons nous avons demandé à être reçus au ministère.

Pour ce qui est de l'avancement à la hors-classe : le bilan des promotions à la hors-classe de 2014 effectué par le ministère montre un taux d'accès à la hors classe beaucoup plus favorable selon la fonction exercée (direction d'école, CPC, RASED) et selon le sexe (les hommes y sont surreprésentés).

Avec le nouveau barème, cette inégalité va se renforcer au détriment des adjoints et des adjointes qui exercent en dehors de l'éducation prioritaire. Pour le SNUipp-FSU, tous les collègues promus à la hors-classe grâce au nouveau barème (EP, politique de la ville, direction d'écoles et CPC) doivent l'être hors quota afin de ne pas léser les collègues qui auraient été promus sans cette modification des barèmes.

Le SNUipp-FSU exige que la hors classe soit accessible à tous et que tous les PE puissent terminer leur carrière à l'indice terminal 783 au sein d'un même grade (ou classe). Aujourd'hui, 6 collègues sur 10 partent encore à la retraite sans avoir été promus à la hors classe malgré l'augmentation du ratio (de 2% à 4,5%).

Ce mercredi 1<sup>er</sup> juillet nous serons également présent avec le réseau éducation sans frontière à 16h devant la préfecture pour soutenir la poursuite de la scolarité des enfants de familles sans papiers de nos classes.